



Schéma d'orientations culturelles

Pour une politique culturelle
inclusive, co-construite et attentive

Introduction	5
7 orientations	11
ORIENTATION 1 <i>Cultiver la démocratie</i>	13
ORIENTATION 2 <i>Cultiver la diversité des ressources et leurs liaisons</i>	17
ORIENTATION 3 <i>Cultiver les patrimoines communs</i>	21
ORIENTATION 4 <i>Cultiver la géométrie variable des territoires</i>	25
ORIENTATION 5 <i>Cultiver les temps et les rythmes</i>	29
ORIENTATION 6 <i>Cultiver le partage des informations</i>	33
ORIENTATION 7 <i>Cultiver la formation par la pratique</i>	37
Annexes	
Rappel des principaux engagements et des actions prioritaires du projet culturel de la Ville de Saint Denis	42
Glossaire	44

Introduction

Le schéma d'orientations culturelles de la ville de Saint-Denis : pour une politique culturelle inclusive, co-construite et attentive

« Le droit de participer à la vie culturelle ne peut plus être réduit à un droit de « consommer » des œuvres culturelles. Placé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, entre le droit à l'éducation (art. 26) et le droit de participer à un ordre « tel que les droits et libertés puissent y trouver plein effet » (art.28), le droit de participer à la vie culturelle (art.27.1) est une condition nécessaire à l'exercice effectif du droit de participer à la vie politique. Une attention particulière à l'exercice du droit de participer à la vie culturelle est une réponse prioritaire à apporter aux extrémismes, mais aussi à l'apathie politique et au désengagement qui menacent toutes les sphères de la société. » Extrait de l'Appel pour la Démocratie de proximité 2015, in droitsculturels.org

La Ville de Saint Denis, dont la politique culturelle a toujours été au cœur du projet municipal, vient d'élaborer un Schéma d'orientations culturelles qui s'articule autour de deux systèmes de valeurs forts : la reconnaissance des droits culturels et l'agenda 21 de la culture.

Un changement de paradigme

La diversité des identités et des expressions culturelles à Saint-Denis, la richesse de son patrimoine matériel et immatériel sont des éléments constitutifs de l'identité de la ville. Ils favorisent son rayonnement, mais sont surtout un levier indispensable au « vivre ensemble », à la vitalité du débat démocratique permettant de vivre les uns avec les autres.

La politique culturelle de la Ville a permis l'installation de grands opérateurs culturels mais également de développer l'action culturelle, l'éducation artistique en direction du plus grand nombre. Saint-Denis grandit, ses populations se diversifient, Saint-Denis est multiple. Le nouveau Schéma d'orientations culturelles, qui prend en compte ces évolutions, se donne ainsi pour objectif de reconnaître et d'impliquer la population dionysienne, dans toute sa diversité, à la vie culturelle.

La culture y est comprise au sens large du terme recouvrant « les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement » (art. 2, Les droits culturels, Déclaration de Fribourg) ;

Les droits culturels, parties intégrantes des droits de l'homme, reconnus dans les textes internationaux et récemment intégrés au droit français en 2015 dans la Loi NOTRe (art. 103) et en 2016 dans la Loi Création architecture et Patrimoine (art.2), sont le droit d'une personne, seule ou en commun, de choisir et d'exprimer son identité. Cela suppose de pouvoir accéder aux ressources culturelles qui sont nécessaires à ce processus d'identification tout au long de sa vie. Les droits culturels regroupent les droits qui protègent l'identité (non-discrimination, non-assignation identitaire...), les moyens d'expression de cette identité (liberté d'expression, liberté de participation à la vie culturelle...) et l'accès aux différentes ressources nécessaires pour la construction de l'identité (droit à l'éducation, à l'information, liberté d'association, accès au patrimoine etc.). Cette reconnaissance de l'identité, des diversités s'inscrit dans une visée d'universalité. Il s'agit de construire nos communs.

Cette approche de la politique culturelle par les droits culturels est un changement important de paradigme. Dès lors, **la question centrale n'est plus celle de l'accès à la culture** conçue essentiellement comme des connaissances ou des œuvres auxquelles il faudrait accéder, conception qui prévaut au travers du principe de démocratisation culturelle et des politiques menées depuis des décennies et qui n'a pas permis de réduire les inégalités d'accès à la vie culturelle.

Le point de départ de cette nouvelle politique prend appui sur la reconnaissance des personnes, de leur richesse, de leur intelligence, de leurs capacités à développer leurs ressources avec d'autres. Les droits culturels visent à garantir à chacun la liberté de vivre son identité culturelle, comprise comme « l'ensemble des références culturelles par lesquelles une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité ».

Dans cette perspective, l'objet essentiel de la politique culturelle est d'organiser le dialogue entre les dignités et les richesses culturelles de chacun, de faire participer le plus grand nombre à la vie culturelle, de proposer l'élargissement des sources de connaissance, des savoirs, par l'échange et la possibilité de participer à cet enrichissement. Il ne s'agit plus d'apporter la « culture » aux gens mais de **mettre en œuvre les conditions favorables pour que toute personne puisse cultiver ce qui fait sens pour elle, avec d'autres, dans le respect des droits fondamentaux de chacun.**

Ce changement de paradigme a des conséquences importantes dans tous les domaines de la politique culturelle, dans tous les secteurs d'interventions. Il **refonde les principes de l'action publique**, induit de nouveaux modes de gouvernance participatifs et inclusifs dans les services et les équipements, il modifie la manière de programmer ou de construire un projet, il interroge les contenus autant que les démarches et les dispositifs d'action. Il conduit à un véritable changement des pratiques.

C'est pourquoi le Schéma a été élaboré avec une diversité d'acteurs culturels, qui ont été partie prenante, mais également les divers services et acteurs de la ville participant de fait à la politique culturelle (secteurs jeunesse, enseignement, solidarité, vie des quartiers, développement urbain etc.), car **cette approche éminemment transversale** ne limite pas la question culturelle à l'accession à des biens et des services culturels ou à la question de l'art et de la création.

Au-delà du cadre que pose le schéma, il est indispensable d'accompagner les acteurs dans le changement de leurs pratiques. Il n'existe pas de recettes ou d'outils spécifiques pour mettre en œuvre cette démarche car elle est innovante. Le travail doit être collectif et continu, mené par la recherche-action, telle qu'elle a été engagée et doit se poursuivre.

Sonia Pignot
Adjointe au Maire déléguée à la culture et au patrimoine

Contenu et structure du schéma

Le Schéma d'orientations culturelles est avant tout un cadre général portant les valeurs qui sous-tendent le projet culturel. C'est un guide pour l'action, à l'usage des agents et des différents acteurs du secteur culturel dans l'élaboration de leurs projets et un outil d'accompagnement dans le changement de leurs pratiques.

Il ne constitue pas une liste d'actions. Pour autant, certaines propositions d'actions, de dispositifs ou de démarches emblématiques sont citées, pour illustrer de manière plus concrète certains axes ou pointer certaines priorités.

L'ensemble des engagements du mandat et les actions prioritaires du projet de direction de la culture, tels qu'ils découlent de ces grandes orientations sont repris en annexe 1 du présent schéma.

Le schéma comporte sept grandes orientations qui concernent l'ensemble des secteurs et des champs de la politique culturelle, pour « cultiver » :

- La démocratie culturelle
- La diversité des ressources culturelles et leurs liaisons
- Les patrimoines communs
- La géométrie variable des territoires
- Les temps et les rythmes
- Le partage des informations
- La formation par la pratique

Pour chacune de ces grandes orientations, sont développés les enjeux, les freins et problématiques qu'elles posent ainsi que des pistes d'actions.

L'accompagnement et la méthode

La Direction de la culture qui pilote ce projet a été accompagnée dans cette démarche par l'association Réseau Culture 21 en collaboration avec l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme de l'Université de Fribourg en Suisse (IIEDH), coordonné par Patrice Meyer Bisch. Ces partenaires ont élaboré à cette occasion un accompagnement spécifique adapté d'une méthode appelée Paideia développée pour la mise en œuvre de politiques publiques et des pratiques au regard des droits culturels. Elle fait appel à l'analyse de pratiques au travers de cas d'école, travaillés dans des temps de rencontres collectifs et suivis par un accompagnement individualisé à distance. Les enjeux et les problématiques répertoriés dans les orientations ont tous émergé des analyses de cas réalisées par les participants. Les propositions de pistes d'actions en découlent et ont été enrichies lors des séances de travail collectives.

Cinq journées de travail ont ainsi été organisées et 25 analyses de cas ont été réalisées entre décembre 2015 et juin 2016. Ils ont réuni 314 personnes, acteurs des divers secteurs de la vie publique et associative, artistes, étudiants, habitants...

7 orientations

ORIENTATION 1

Cultiver la démocratie

Les droits fondamentaux des personnes ont pour caractéristiques d'être universels, individuels, indivisibles et interdépendants (on ne peut choisir de développer un droit en particulier sans penser le lien aux autres droits). Cultiver les droits culturels, c'est porter son attention sur la dimension culturelle de tous les droits fondamentaux des personnes et s'en saisir comme levier de leur pouvoir d'agir individuel et collectif.

Les droits fondamentaux sont un ensemble de droits qui permettent d'articuler libertés et responsabilités et de concevoir leur interdépendance. Une personne est libre lorsqu'elle est en capacité de choisir ses attaches (aux personnes, œuvres, activités, valeurs...). La liberté se cultive dans la relation. Les responsabilités en sont d'autant plus partagées (co-responsabilité).

Sortir de la logique de « prescription » développe la liberté d'agir en associant une diversité de compétences, de sensibilités et de personnes. Cela nécessite une reconnaissance des savoirs et expériences dont les personnes sont porteuses et contribue au développement des espaces de dialogue et de confrontation d'une pluralité de points de vue. Cela renforce la légitimité des processus de décision.

« Cultiver les précédents » permet de se saisir des savoirs tirés de l'expérience. Les systèmes d'évaluation qui réduisent la valeur des actions aux logiques comptables peuvent être dépassés pour se doter d'indicateurs à la hauteur des enjeux de démocratie. S'appuyer sur ces indicateurs permet de s'enquérir de la qualité des liaisons culturelles développées par les actions.



ENJEUX

- a. Développer une politique culturelle dont l'enjeu est le respect des droits fondamentaux des personnes
- b. Prendre conscience de la dimension politique de toute action publique
- c. Reconnaître chaque personne dans l'expression de sa singularité
- d. Développer des démarches participatives et inclusives dont le processus est aussi important que le résultat



PISTES D' ACTIONS

- 1.1. Organiser la gouvernance
- 1.2. Développer l'action communautaire
- 1.3. Développer l'art de l'évaluation
- 1.4. Agir sur les leviers de l'accessibilité aux ressources culturelles



a. Développer une politique culturelle dont l'enjeu est le respect des droits fondamentaux des personnes: dépasser la logique d'action qui consiste à « faire accéder les personnes à LA culture » et considérer la personne comme porteuse de richesses culturelles et reconnaître sa dignité culturelle.

b. Prendre conscience de la dimension politique de toute action publique: développer le pouvoir d'agir* individuel et collectif des personnes concernées. Sortir de la fabrique de l'impuissance et des propositions renforçant les préjugés et les clichés.

c. Reconnaître chaque personne dans l'expression de sa singularité et s'appuyer sur les références, savoirs, compétences dont elle est porteuse.

d. Développer des démarches participatives et inclusives dont le processus est aussi important que le résultat: redéployer le sens du verbe « participer » (prendre part, apporter une part, recevoir une part).

RISQUES ET PROBLÉMATIQUES

> Réduction des enjeux d'une action

Exemples: avoir pour seul objectif de faire venir des publics dans les équipements; rendre visible une « offre »; réduire l'implication des personnes à l'expression de ce qu'elles veulent « consommer »

> Oppositions binaires

Exemples: les professionnels de la culture versus professionnels socioculturels; divertissement versus culture; culture exigeante versus culture grand public; culture institutionnelle versus culture populaire; culture orale versus culture écrite; classique versus moderne; individuel versus collectif...

> Réduction de l'analyse d'un problème

Exemples: problème de manque de places, frein financier; les personnes manquent de culture...

> Catégorisation des personnes et de leurs savoirs

Exemples: assigner des compétences aux personnes en fonction de présupposés culturels: « C'est un Africain, il a le sens du rythme », « C'est un fonctionnaire, il ne connaît que le bureau »

> Participation dévoyée

Exemples: manipuler des paroles; assigner à des places et des rôles subalternes; ne pas prendre en compte les identités culturelles des personnes (seules ou en commun); réduire le cercle des personnes dont l'implication est possible; modéliser des processus participatifs...

> Gaspillage des ressources et épuisement de l'engagement des acteurs

Exemples: mener des actions non concertées; multiplier des actions sans mise en cohérence ni perspectives; solliciter de manière constante; vouloir que tout le monde s'implique partout...

**PISTES D' ACTIONS****1.1. Organiser la gouvernance**

1.1.1. Créer une instance de concertation permanente (Conseil des droits culturels), pour traiter des grandes thématiques, organisée autour de collèges de travail et composée des acteurs de la vie culturelle, de professionnels de divers secteurs d'activité, de représentants d'associations, d'élus, d'habitants, et poursuivre le travail engagé pour la construction du schéma.

1.1.2. Transformer les « comités d'usagers » en « comités d'usages » plus inclusifs - les créer lorsqu'ils n'existent pas - au sein des services, structures et équipements culturels ; transformer les conseils d'établissement pour impliquer des représentants de la diversité de la population (engagements municipaux du mandat)

**1.2. Développer l'action communautaire***

1.2.1. Identifier les communautés existantes (communautés de savoirs, de pratiques professionnelles, culturelles, géographique,...) et favoriser leur participation à l'action publique.

1.2.2. Identifier les acteurs concernés par le développement d'une action et susceptibles d'y prendre part: favoriser la constitution en communauté inclusive pour le développement d'une pratique (éducation artistique et culturelle, patrimoine, archéologie, activités scientifiques, etc.)

**1.3. Développer l'art de l'évaluation**

1.3.1. Déployer les conditions qui permettent aux acteurs impliqués et/ou concernés par le développement d'une action de participer à son évaluation. Cette évaluation devrait porter aussi bien sur le processus mis en œuvre que sur ce qu'il produit.

1.3.2. Diversifier les formes d'évaluation (données qualitatives, externalités positives, témoignages d'acteurs,...).

1.3.3. Développer les indicateurs de « connexions »* pour observer la qualité et la diversité des liens (inter-acteurs, inter-disciplines, inter-temps, inter-lieux, inter-économies, inter- publics).

1.3.4. Développer les échanges de savoirs et l'analyse de la pratique

**1.4. Agir sur les leviers de l'accessibilité aux ressources culturelles**

1.4.1. Développer l'accès de toute personne aux ressources culturelles (information adaptée, aller vers..., partir de..., programme d'accueil pour les nouveaux habitants)

1.4.2. Développer des formules adaptées aux personnes, à leurs conditions et modes de vie (jeunes couples avec enfants, familles nombreuses, happy-hour culturelle, systèmes de garde, généralisation du quotient familial, harmonisation des politiques tarifaires,...) ;

1.4.3. Développer les formes de tutorats et de parrainages permettant aux professionnels, praticiens aguerris, amateurs d'être des agents de liaisons avec de nouvelles personnes.

ORIENTATION 2

Cultiver la diversité des ressources et leurs liaisons

Les ressources culturelles sont multiples : les personnes et leurs compétences, les savoirs de diverses natures, les objets qui portent ces savoirs, mais aussi les institutions qui regroupent des ressources humaines et non humaines. Cultiver la diversité des ressources consiste à les multiplier mais aussi à en développer la qualité.

Toute personne, seule ou en commun (association, structure, institution etc.), doit pouvoir choisir et exprimer publiquement les références culturelles auxquelles elle tient. Cela implique de ne pas neutraliser cette expression par la réduction d'une personne à une fonction (bénéficiaire, fonctionnaire, programmeur, technicien etc.) ou à un seul élément de son identité (« il est jeune », « il est musulman », « c'est un animateur socioculturel » etc.) et de reconnaître la valeur des références exprimées.

L'« uniformisation culturelle » produit l'appauvrissement du milieu comme la monoculture a pour conséquence l'appauvrissement des sols. Plus encore, elle réduit les capacités des personnes à donner signification à leur existence et à leur développement par elles-mêmes, c'est-à-dire à cultiver leurs libertés. Comprendre l'identité dans sa dynamique évite de « figer » les personnes. Le ressort de cette dynamique tient à la capacité de cultiver une réelle diversité interne au cœur de chaque personne ou structure et la diversité des ressources externes (environnement d'une personne ou d'une structure etc.). C'est une des conditions pour lutter contre les fondamentalismes* et les corporatismes de toutes sortes.

Ressourcer la diversité (interne et externe)* requiert d'agir sur la circulation des savoirs et savoir-faire. Cela nécessite de sortir du jeu concurrentiel entre acteurs et de la juxtaposition des actions pour cultiver l'art des liaisons culturelles et des « assemblages ».

La circulation et l'échange de savoirs nous permettent de repenser les modèles économiques des actions. Chacun d'entre nous est en mesure d'enrichir le territoire en développant de nouvelles formes d'échanges, de mises en partage et de mutualisation des ressources. La dimension internationale, prégnante à Saint-Denis, rappelle combien les relations extérieures soutiennent l'économie locale et viennent en diversifier les ressources (ex. Foire du Lendit, flux migratoires etc.). Les flux internationaux sont également une dimension de la vie culturelle et économique locale et peuvent constituer un ressort de nouvelles initiatives.



ENJEUX

- a. Développer une diversité de modes d'expression des personnes
- b. Développer des actions qui permettent de déconstruire les clichés
- c. Développer des actions qui se fondent sur les références culturelles des personnes
- d. Développer des pratiques dans lesquelles chaque personne puisse cultiver son rapport à la diversité*



PISTES D' ACTIONS

- 2.1. Reconnaître la diversité des ressources internes et externes
- 2.2. Cultiver une diversité de modalités d'appropriation des ressources et d'expression des personnes
- 2.3. Encourager la rencontre et activer le travail des communs
- 2.4. Déployer les ressources de l'économie

Cultiver la diversité des ressources et leurs liaisons



a. Développer une diversité de modes d'expression des personnes, leurs échanges et interactions. Favoriser l'interconnaissance et la reconnaissance des références culturelles choisies par les personnes.

b. Développer des actions qui permettent de déconstruire les clichés (sur les personnes, les groupes, les structures, les institutions, les territoires...). Renforcer les capacités d'accueil et d'ouverture face à la diversité. Développer la capacité à saisir comment les pratiques peuvent produire des formes d'assignation* et de discrimination, de réduction des personnes et des communautés à un seul élément de leur identité.

c. Développer des actions qui s'appuient sur les références culturelles des personnes concernées et favorisent la libre construction de son identité : prendre en compte la capacité de choix des personnes et favoriser leur libre développement.

d. Développer des pratiques dans lesquelles chaque personne puisse cultiver son rapport à la diversité (interne et externe) : cultiver un milieu culturel comme un écosystème. Se saisir d'une définition large de la notion de « culture* » pour augmenter notre champ de vision sur ce qui peut constituer une ressource culturelle, et une notion large de l'économie, afin de valoriser au mieux la diversité des ressources.

RISQUES ET PROBLÉMATIQUES

> Méconnaissance et méfiance entre acteurs

Exemples: méconnaissance du fonctionnement des structures; méconnaissance des ressources culturelles des habitants et des professionnels agissant sur le territoire; méfiance entre professionnels de la culture et professionnels du social, repli sur son expertise, ses métiers, ...

> Médiation culturelle comprise comme une fonction d'une seule personne

Exemples: La médiation est seulement portée et animée par le médiateur culturel...

> Représentations des identités par à priori

Exemples: les acteurs socioculturels sont des « pourvoyeurs de public »; les acteurs culturels ont une vision élitiste de la culture déconnectée des pratiques des jeunes...

> Actions qui confinent aux clichés

Exemples: diversité restreinte à une logique comptable sous la forme de catégories (ethnie, âge, genre...); parler en termes de publics cibles; essentialiser les identités (culturalisme*): « les crêpes pour les Bretons et le couscous pour les Arabes »

> Postures consuméristes

Exemples: vocabulaire employé pour parler des personnes ou des relations: « usagers », « bénéficiaires », « insatisfaction/plaintes des usagers », « ne pas pouvoir répondre favorablement au demandeur »; réduire l'exercice de la liberté au choix parmi un « éventail de propositions » (comme au supermarché)...

> Risques de repli sur soi considérés seulement pour certaines personnes/communautés

Exemples: considérer le seul risque de communautarisme* pour les quartiers alors que bon nombre d'acteurs cultivent le cercle fermé en gage d'excellence et leur action comme un pré carré.

> Uniformisation par les références majoritaires

Exemples: on ne peut traduire dans toutes les langues parlées donc traduction français/anglais uniquement; uniformisation des pédagogies; uniformisation des modalités de participation; de l'expression...

Cultiver la diversité des ressources et leurs liaisons



PISTES D' ACTIONS

💡 2.1. Reconnaître la diversité des ressources internes et externes

2.1.1. Cultiver tout équipement ou structure comme un milieu culturel dont la diversité dépend des personnes qui l'habitent, le traversent ; travailler sur la capacité d'accueil.

2.1.2. Explorer la diversité des ressources culturelles des milieux, contribuer à l'enrichir comme à être enrichi par elle : développer les actions hors-les-murs, rechercher les correspondances entre divers savoirs/savoir-faire, élargir son champ d'action comme ses propres références culturelles.

2.1.3. Renforcer le caractère participatif des événements et manifestations ; renforcer leur rôle ressource et le valoriser.

2.1.4. Reconnaître la spécificité des métiers et ce que chaque personne peut apporter (savoirs et savoir-faire).

💡 2.2. Cultiver une diversité de modalités d'appropriation des ressources et de modes d'expression des personnes

2.2.1. Concevoir de multiples situations favorables à l'expression des personnes et aux échanges (ex. projet de ConVersatoire).

2.2.2. Travailler à une diversité de modalités d'expression (ex. diversité des langues dans les équipements culturels, oral et écrit).

2.2.3. Développer des actions qui favorisent la circulation des personnes dans des milieux autres que ceux dans lesquels elles sont déjà inscrites.

💡 2.3. Encourager la rencontre et activer le travail des communs : l'art de la « permaculture »

2.3.1. Développer l'art des partenariats et l'art combinatoire (pluralité des disciplines, des savoirs et références culturelles associées...); développer la création partagée quel qu'en soit le domaine ; rechercher les associations « improbables » ;

2.3.2. Développer les résidences ouvertes, les ateliers de fabrique.

2.3.3. Développer les relations et l'interaction professionnels/amateurs.

2.3.4. Prendre en compte les acteurs relais comme

des acteurs de mise en liaisons culturelles ; travailler sur les médiations comme autant d'opportunités de communiquer à une diversité de personnes.

2.3.5. Favoriser l'approfondissement de la connaissance des cultures et des dynamiques communes dans une acception citoyenne et respectueuse de la laïcité (initiatives de cours de langues, initiations aux pratiques culturelles...).

💡 2.4. Déployer les ressources de l'économie

2.4.1. Développer de nouvelles ressources externes et privées à l'appui des nouveaux projets culturels (mécénat, crowdfunding, fonds de dotation, mécénats de compétences...).

2.4.2. Valoriser les initiatives génératrices d'emplois de qualité et favorisant l'activité économique locale (ex. boutiques de productions artisanales par les habitants, circuits courts, systèmes économiques locaux, adhésion au GIP Cafés culture pour renforcer l'animation artistique et culturelle dans les petits lieux et conforter l'emploi culturel...).

2.4.3. Soutenir les projets d'Économie Sociale et Solidaire du secteur culturel (ex. développement de l'économie collaborative : budgets partagés, financements participatifs - système des tontines ; développement de l'économie contributive* ; bénévolat, mise à disposition de savoir-faire...).

2.4.4. Encourager les croisements favorables au développement de l'innovation, soutien aux lieux de création et d'innovation en lien avec le territoire et les populations (6B, Franciade, La Briche, Pointcarré, l'Atelier vachette, ...).

ORIENTATION 3

Cultiver les patrimoines communs

Notre rapport aux patrimoines* peut parfois figer les représentations. Se saisir du patrimoine de manière dynamique, instruite et critique soutient le développement de chacune des personnes comme ce qu'elles font ensemble. Cultiver le patrimoine comme un commun jamais complètement réalisé, permet à chacun d'en être le contributeur, de le régénérer de manière continue par la recherche, les questionnements, les croisements ou les débats. Le patrimoine est un héritage en mouvement.

Cultiver les patrimoines communs, c'est rechercher l'expression des personnes sur ce qu'elles tiennent à transmettre et que cela puisse être reconnu comme ayant de la valeur. Les personnes et les organisations sont autant de « conservatoires de savoirs ». Il ne s'agit pas de mettre ces savoirs à l'abri des regards mais au contraire, que chacun, seul ou en commun, puisse participer à leur préservation, leur enrichissement et les partager avec d'autres.

Les traditions immatérielles des communautés actuelles sont vivantes, et donc en mutation constante. L'essentiel pour une communauté est par conséquent de conserver d'abord son histoire, en vue de la protéger de l'oubli, puis de la transmettre. La mémoire et la culture de l'oralité sont un patrimoine immatériel à préserver et à valoriser.

Une diversité de modalités de transmission des ressources patrimoniales existe et peut être recherchée dans les actions développées. Aucun vecteur de transmission n'est moins légitime qu'un autre (ex. transmission orale/écrite). Certaines transmissions se font dans le quotidien, parfois au cœur des familles et des communautés et peuvent être des références structurantes pour les personnes. Prendre en compte la diversité des modalités de transmission peut constituer un puissant levier d'acquisition d'autres ressources et d'ouverture.

Le rapport aux patrimoines devrait pouvoir se cultiver comme une expérience à vivre. S'impliquer dans ce rapport sensible aux patrimoines c'est être reconnu dans ses capacités à interpréter. De cette capacité d'interprétation dépend notre capacité de création. La valeur des ressources patrimoniales se cultive par les usages que nous en faisons.



ENJEUX

- a. Donner à lire l'évolution de la construction du territoire.
- b. Développer une conception large et dynamique de ce qui fait patrimoine pour les personnes.
- c. Considérer ce qu'implique l'effectivité du « droit au patrimoine »
- d. Développer les conditions nécessaires aux transmissions des ressources patrimoniales et des mémoires
- e. Concevoir les ressources patrimoniales comme régénérantes et sources de création.



PISTES D' ACTIONS

- 3.1. Mettre en écho les ressources patrimoniales
- 3.2. Diversifier les modalités de transmission
- 3.3. Ressourcer la création par la régénération des patrimoines
- 3.4. Développer la recherche-action pour s'appropriier la ville

Cultiver les patrimoines communs



a. Donner à lire l'évolution de la construction du territoire. Favoriser la compréhension de la dimension historique et patrimoniale des écosystèmes. Garantir une diversité d'interprétations de l'histoire et du patrimoine en tenant compte de la dialectique* « commun » et « singulier ».

b. Développer une conception large et dynamique de ce qui fait patrimoine pour les personnes. Prendre en compte le fait que la notion de patrimoine nécessite d'opérer des choix et de reconnaître la légitimité des personnes concernées à les faire.

c. Considérer ce qu'implique l'effectivité du « droit au patrimoine » en termes de participation des personnes à faire commun : développer une logique d'action basée sur le droit d'accéder aux ressources patrimoniales et le droit à faire patrimoine.

d. Développer les conditions nécessaires aux transmissions des ressources patrimoniales et des mémoires : considérer que toute pratique entretient un lien aux patrimoines et aux mémoires. Prendre en compte cette diversité de manières d'entretenir des relations au passé.

e. Concevoir les ressources patrimoniales comme régénérantes et sources de création. Développer des actions qui favorisent la compréhension des perspectives ouvertes par ces ressources patrimoniales.

RISQUES ET PROBLÉMATIQUES

> Un point de vue présenté comme une vérité universelle

Exemples : neutralité supposée des supports exposant le patrimoine d'un territoire

> Les frontières « administratives » du patrimoine

Exemples : projet patrimonial développé sur un territoire sans mise en correspondance avec les territoires voisins (par thématiques transversales ou autres)...

> Limitation des choix opérés pour définir ce qui relève du patrimoine

Exemples : le logement social, patrimoines industriels, patrimoines de l'immigration, patrimoines auxquels les personnes sont attachées...

> Reconnaissance des acteurs légitimes à « faire patrimoine »

Exemples : s'adresser aux « spécialistes du patrimoine » pour définir ce qui fait patrimoine remarquable dans la ville mais ne pas faire appel aux communautés concernées par le patrimoine dont il est question...

> Ne pas être concerné

Exemples : « Je travaille dans le social, rien à voir avec le patrimoine culturel ! »

> Conception passéiste du patrimoine

Exemples : « le patrimoine, c'est pour les nostalgiques, les conservateurs, les musées... »

Cultiver les patrimoines communs



PISTES D' ACTIONS

💡 3.1. Mettre en écho les ressources patrimoniales

3.1.1. Renforcer la fabrique citoyenne du patrimoine autour du pôle patrimoine : faire vivre un grand pôle patrimonial autour de l'Îlot Musée/Unité d'archéologie, en développant la participation de la population dans sa diversité au travers d'approches innovantes, d'échanges des savoirs et de la reconnaissance des patrimoines culturels des personnes (mise en place du ConVersatoire ; favoriser les actions artistiques qui s'appuient sur la reconnaissance de la dignité culturelle des personnes, de la valorisation de leurs savoir-faire, sur le lien entre les différents patrimoines collectifs et individuels, comme les *Grandes robes* à la Basilique...)

3.1.2. Développer les actions patrimoniales qui favorisent l'implication réelle des habitants (développement du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, dans le cadre du label Ville et pays d'art et d'histoire du Territoire de Plaine commune, associer la diversité des points de vue.

3.1.3. Mettre en écho les collections avec une diversité de temporalités et de territorialités.

💡 3.2. Diversifier les modalités de transmission

3.2.1. Rechercher diverses compétences en matière de transmissions pour favoriser la participation.

3.2.2. S'appuyer sur les savoirs hérités des personnes pour développer l'acquisition des savoirs ; restaurer la continuité entre les différents savoirs.

3.2.3 Intégrer un travail sur les mémoires collectives dans le patrimoine immatériel de la Ville en développant un programme d'actions (ex. autour des *journées sur la mémoire*).

3.2.4. Innover dans les manières de concevoir la muséographie pour favoriser l'appropriation et la participation.

💡 3.3. Ressourcer la création par la régénération des patrimoines

3.3.1. Favoriser la création à partir des archives.

3.3.2. Favoriser la création à partir des matériaux issus des « conservatoires de savoirs » (marchés et boutiques – récits de vie et témoignages – pratiques culturelles traditionnelles ex. ex. projet « Cuisines de rues » – métiers d'arts – conservatoire de musique et musées etc.).

3.3.3. Restituer une diversité de traces (ex. publications, blogs, etc.) ressources pour de futures actions.

💡 3.4. Développer la recherche-action* pour s'approprier la ville

3.4.1. Développer des cartographies sensibles du territoire (ex. Puzzle évolutif du territoire...).

3.4.2. Se saisir du quotidien pour initier des actions innovantes permettant aux personnes de se relier aux ressources patrimoniales du territoire (ex. Foire des savoir-faire solidaires, utilisation d'espaces d'attente etc.).

3.4.3. Enrichir la lecture de la ville de la voix des habitants.

3.4.4. Développer les balades urbaines : développer le concept d'habitant-touriste, permettre aux touristes de découvrir la richesse multidimensionnelle de la ville (ex. Office de tourisme comme lieu ressource et de participation des habitants ; projet ligne de bus découverte, greeters...);

3.4.5. Travailler au rayonnement et à l'attractivité patrimoniale au cœur du Territoire de Plaine Commune.

3.4.6. Tenir compte des inégalités territoriales pour trouver des dynamiques plus adaptées.

ORIENTATION 4

Cultiver la géométrie variable des territoires

Appréhender la géographie des territoires implique un double mouvement : connaître la façon dont nous irriguons le territoire et la façon dont son propre espace est irrigué par d'autres sources.

Cette perspective invite à la mobilité. Détourner son action des formes de sédentarisation (physiques et symboliques) permet les cheminements, la circulation sur d'autres territoires et l'exploration de la diversité des ressources culturelles là où elles se trouvent. Cela nécessite un travail sur les moyens de mobilité comme sur les conditions d'accueil.

Avec quels acteurs du territoire travaillons-nous ? Quels lieux et espaces investissons-nous ? Quelles liaisons s'opèrent entre les territoires, qu'ils soient proches ou lointains ? Quelles sont les inégalités territoriales, les frontières et les formes de cloisonnements auxquelles nous sommes confrontés ? Que génère notre action de ce point de vue ? Appréhender la géographie de son action permet de mieux comprendre son impact sur le maillage territorial.

La dimension spatiale de son action interroge son rapport à l'espace public, symbole de la cohabitation. L'appropriation partagée de l'espace public est possible si nous en faisons usage et que nous sommes reconnus à le faire. À cette condition, il devient un espace de partage de connaissances des savoirs et des pratiques.

Le territoire de son action n'est pas seulement physique, il peut être numérique et virtuel. Les technologies déployées en sont le support mais instruisent également de nouveaux rapports aux savoirs et à la création. Elles sont également un moyen de les diffuser plus largement.



ENJEUX

- a. Prendre la mesure du territoire de son action
- b. Prendre la mesure de l'imbrication des multiples échelles géographiques
- c. Contribuer au maillage territorial et à la circulation entre les territoires
- d. Considérer l'espace public comme un milieu culturel « à ciel ouvert »
- e. Développer la culture numérique comme un milieu de création



PISTES D' ACTIONS

- 4.1. Développer l'élasticité géographique des actions
- 4.2. Concevoir une appropriation partagée de l'espace public
- 4.3. Développer les coopérations internationales
- 4.4. Cultiver le numérique comme espace de création et de diffusion

Cultiver la géométrie variable des territoires



a. Prendre la mesure du territoire de son action : pouvoir se figurer l'étendue de son champ d'action (au sens propre comme au sens figuré) et pouvoir le reconfigurer suivant les enjeux et objectifs que l'on se donne.

b. Prendre la mesure de l'imbrication des multiples échelles géographiques de son action (rue, quartier, ville, territoire, métropole, département, région, pays, international, communautés de réseaux,...) et des liaisons opérées entre ces échelles.

c. Contribuer au maillage territorial et à la circulation entre les territoires, lieux et espace de vie : agir sur les distances et les frontières (réelles ou symboliques); développer les conditions de l'hospitalité; créer des passerelles; agir sur ce qui fait « centre » et « périphérie » dans le développement de son action;

d. Considérer l'espace public comme un milieu culturel « à ciel ouvert »: développer les conditions favorisant l'appropriation de l'espace public comme un espace de vie collective que ce soit au travers d'événements ponctuels ou dans le quotidien.

e. Développer la culture numérique comme un milieu de création, de diffusion et d'échange: le numérique ne peut être réduit à ses aspects techniques et au déploiement de nouvelles technologies. Le Web, parce qu'il tisse de nouvelles relations aux savoirs, est un milieu culturel.

RISQUES ET PROBLÉMATIQUES

> Rayonnement de faible intensité

Exemples : actions qui ne permettent pas de sortir de son « chez-soi » (réel ou symbolique); structures non ouvertes sur la ville...

> Découpages administratifs du territoire

Exemples : découpages administratifs pas toujours adéquats pour le développement d'une action (carte scolaire et autres découpages en zones)

> Délocalisations sans tisser de liens

Exemples : délocalisation trop ponctuelle; isolement des acteurs délocalisés; partenariat réduit à l'occupation d'un lieu

> Discrimination territoriale

Exemples : concevoir un sens unique des « déplacements » sans réciprocité (actions concentrées en centre-ville ou dans un quartier); coûts de la mobilité (temps et prix etc.)

> Conception minimaliste de l'accueil

Exemples : penser qu'une structure n'est pas discriminante car « tout le monde peut venir », sans développer les conditions d'accueil des personnes

> Disponibilités des locaux dans la ville

Exemples : sous utilisation des espaces vacants de la ville; mises à disposition des salles non organisées; non-occupation des bâtiments publics durant les jours fériés...

> Espace public réduit et voisinage

Exemples : réduit à la consommation (manque d'activités libres et gratuites); réduit en nombre (privatisation); pratiques non compatibles dans un même espace

> Fractures numériques

Exemples : veille sur les inégalités que génère le développement du numérique dans les projets

Cultiver la géométrie variable des territoires



PISTES D' ACTIONS

💡 4.1. Développer l'élasticité géographique des actions

4.1.1. Développer des cartographies de son action (territoires physiques et numériques, réseaux etc.) pour en concevoir l'étendue (physique et symbolique) et en favoriser l'appropriation par les habitants comme par les personnes extérieures.

4.1.2. Multiplier les lieux d'échanges, d'expressions, partagés et ouverts dans l'espace public et dans les équipements, sur l'ensemble du territoire, en équilibrant les lieux de centralité et de proximité (ex. propositions culturelles en lien avec la Vie des quartiers, rencontres dans des appartements, immeubles et espaces interstitiels).

4.1.3. Favoriser la mobilité, pratiquer le nomadisme. Développer les échanges entre territoires (quartiers, MGP, Europe et international etc.) par des actions « hors-les-murs » ; articuler les actions culturelles dans les quartiers avec celles des équipements ; favoriser la mobilité des pratiques culturelles à l'échelle de la Métropole du Grand Paris (ex. systèmes de garde d'enfants, tarification, aide à la mobilité).

4.1.4. Favoriser la mise à disposition de locaux et d'espaces : lieux de répétition, bureaux, stockage, permanents ou temporaires à destination des associations, artistes, collectifs, habitants. Recenser les besoins et offres du territoire (ex. plateforme d'échanges) ; soutenir les lieux de création et d'innovation en lien avec le territoire et les populations (6B, Franciade, La Briche, Pointcarré, l'atelier vachette, ...).

4.1.5. Accompagner les projets de transformations urbaines par l'implication des habitants dans des démarches culturelles, artistiques et citoyennes ; intégrer les usages et propositions des habitants dans les projets urbains, en lien avec le Territoire de la Culture et de la Création (TCC).

💡 4.2. Développer les coopérations internationales

4.2.1. Développer des actions qui s'appuient sur les connaissances et réseaux des communautés locales en lien avec d'autres pays.

4.2.2. Développer les coopérations européennes et internationales en s'appuyant sur les compétences et savoirs d'acteurs, sur les services et institutions publiques (ex. accompagnement d'acteurs dans les dispositifs de mobilité en Europe et à l'international)

et les universités (ex. Paris 8 - Vincennes).

4.2.3. Accueillir des projets développés à l'international sur le territoire.

4.2.4. Renforcer l'implication dans les réseaux culturels européens et internationaux (adhésion à Culture Action Europe, forum culture des Euro-cités), réseau des villes interculturelles, Agenda 21 de la culture.

💡 4.3. Concevoir une appropriation partagée de l'espace public

4.3.1. Intégrer la dimension culturelle dans les études urbaines et économiques du territoire (lien avec le TCC).

4.3.2. Favoriser l'appropriation des espaces publics par les habitants et associations (spectacles, cinéma plein air, festival, « carte blanche ») ; soutenir leurs initiatives ; développer la politique d'art dans la ville et les instants conviviaux dans l'espace public.

4.3.3. Développer et favoriser l'animation des équipements comme des espaces publics : animation des espaces verts, raviver les « espaces morts » ; concevoir des lieux de vie à usages multiples (ex. pour les parents qui attendent leurs enfants au Conservatoire – espaces à créer avec livres, postes et écouteurs à disposition, espace détente) ; permettre des espaces de rencontres et d'échanges entre artistes et public – espaces libres d'intentions préétablies (espace où rien n'est programmé à l'avance).

💡 4.4. Cultiver le numérique comme un espace de création et de diffusion

4.4.1. Utiliser les outils numériques largement répandus, mutualiser les applications numériques entre acteurs afin d'éviter de les multiplier inutilement.

4.4.2. Favoriser la formation aux nouveaux outils numériques au service de la création (Fab Lab, CAO, MAO, cartographies) et du patrimoine (musées virtuels, collections en ligne...).

4.4.3. Créer et développer des plateformes d'échanges (kiosque numérique des actions, agenda et lieux ressources) et des outils collaboratifs (ex. Super 8 à l'Université, Cinéma 93...).

ORIENTATION 5

Cultiver les temps et les rythmes

La maîtrise du temps individuel et collectif est un enjeu important dans notre société. Il peut être un facteur majeur d'inégalité. Concilier vie professionnelle et familiale, son engagement citoyen et bénévole, son activité sociale et culturelle, peut pour beaucoup de personnes relever de l'impossible.

Les politiques publiques, et donc celle de la culture, ont à cet égard une responsabilité particulière. Diagnostiquer les rythmes sur le territoire, les freins et des atouts de la participation des personnes à la vie culturelle ; chercher à adapter les services aux différents rythmes en fonction des contraintes particulières (jeunes couples avec enfants, précarité et urgence sociale, éloignement domicile-travail, horaires décalés...) sont des démarches indispensables pour donner à tous le temps de vivre.

Se connaître requiert du temps et des entrevues répétées. Les temps de réunions formelles sont rarement propices aux relations, pressés de décider ce qu'il convient de faire sans même se connaître. La violence est bien souvent la conséquence d'un manque de relation et d'un manque de temps pour la relation, d'un temps que nous n'avons pas voulu croire comme nécessaire.

Développer des actions en relation avec d'autres personnes, c'est aussi prendre en compte la diversité des rythmes et des temps de chacun et pouvoir s'accorder. Il est nécessaire de se laisser la possibilité des adaptations et faire place à l'impromptu et à l'improvisation. Tout ne peut être défini à l'avance lorsqu'il est question de cheminer avec d'autres que soi.

La notion de « parcours » implique que les expériences puissent se réitérer. Le cheminement s'inscrit dans les pratiques du quotidien, ou du moins dans une forme de régularité. Les inégalités de savoirs se creusent dans l'impossibilité d'une pratique régulière (ex. pratique d'un instrument de musique).

Les équipements de la ville ont un rôle à jouer dans la continuité de l'action publique pour que les parcours soient possibles. Ces parcours sont parfois rendus difficiles par le temps contraint : celui de la scolarité, celui des abonnements, celui des horaires, celui de ne pas pouvoir s'y installer plus longuement que pour la séance prévue, celui de l'attente nécessaire pour s'y inscrire... Développer l'usage des équipements, c'est aussi déployer et coordonner leurs temporalités.



ENJEUX

- a.** Prendre en considération l'imbrication des rythmes et des temps dans son action ainsi que leurs variations
- b.** Prendre en considération que toutes les personnes concernées par le développement d'une action ne se situent pas dans les mêmes temporalités
- c.** Assurer la continuité de l'action publique sur le territoire
- d.** S'accorder le temps nécessaire à l'installation de l'action et à son développement



PISTES D' ACTIONS

- 5.1. Pouvoir combiner les temps et les rythmes
- 5.2. Optimiser l'usage des équipements
- 5.3. Développer les formes de continuité de l'action
- 5.4. Mettre la relation à l'autre à son « agenda »

Cultiver les temps et les rythmes



a. Prendre en considération l'imbrication des rythmes et des temps dans son action ainsi que leurs variations (projet à plus ou moins long terme, accélération, urgence, calendriers scolaires, temps des mandats, temps de travail etc.)

b. Prendre en considération que toutes les personnes concernées par le développement d'une action ne se situent pas dans les mêmes temporalités ou n'ont pas les mêmes rythmes et que ceux-ci peuvent varier au cours de l'action ; œuvrer à la concordance des temps et des rythmes ; prendre en considération la valeur ajoutée des temps et rythmes dissociés (système de relais entre les acteurs)

c. Assurer la continuité de l'action publique sur le territoire : chercher les formes possibles de la continuité d'une action, développer les conditions pour que les personnes puissent continuer leur cheminement.

d. S'accorder le temps nécessaire à l'installation de l'action et à son développement : temps du cheminement, de l'expérimentation.

RISQUES ET PROBLÉMATIQUES

> Accélération des rythmes de vie et indisponibilité

Exemples : ne pas pouvoir tout faire dans le temps imparti ; ne pas pouvoir se dégager du temps de disponible pour travailler avec d'autres ; épuisement des acteurs ; iniquité dans la répartition des missions ; ne pas trouver d'assistance dans le développement de l'action...

> Incapacité de s'adapter aux temps et rythmes des personnes

Exemples : horaires et fermetures des institutions publiques ; participation à la vie culturelle des personnes de passages sur le territoire...

> Gestion des emplois du temps complexes

Exemples : acteurs travaillant dans plusieurs structures ; ne pas avoir l'occasion de croiser les disciplines entre acteurs d'une même structure...

> Proportion entre temps salarié et bénévolat

Exemples : valorisation du travail et de l'emploi ; valorisation du bénévolat...

> Les formes de rupture de l'action publique

Exemples : éducation artistique et culturelle réduite à des sorties scolaires ; manque de personnel ; manque de relais...

> Turn over des acteurs

Exemples : turn over des acteurs qui empêche d'approfondir les relations partenariales et le développement des actions...

Cultiver les temps et les rythmes



PISTES D' ACTIONS

💡 5.1. Pouvoir combiner les temps et les rythmes

5.1.1. Envisager les différents temps de la vie et leurs contraintes spécifiques dans les propositions culturelles (seniors, jeunes couples avec enfants, chômage, femmes isolées ...). Ex. : organiser les modes de garde des enfants lorsque les parents sont impliqués dans l'action ; décaler les horaires de réunion ou d'activités en fonction des personnes impliquées.

5.1.2 Construire un chronogramme de la vie culturelle (activités proposées par horaires/disponibilités des équipements).

5.1.3. Faire un état des lieux des propositions culturelles pendant les vacances ou les temps non travaillés ; (ex. regroupement d'activités l'été dans les structures laissées libres ; pauses déjeuner, tôt le matin).

5.1.4. Propositions alternatives à la régularité annuelle de certaines propositions (ateliers ou stages sur périodes plus courtes au Conservatoire et à l'école d'arts...).

5.1.5. Optimiser la concordance des temps par l'usage des outils numériques (télétravail, messagerie commune, plateforme d'échanges et de mutualisation, outils de médiation numérique...).

💡 5.2. Optimiser l'usage des équipements sur certaines périodes creuses

5.2.1. Adapter les horaires d'ouverture et fermetures des équipements culturels de la ville aux différents usages ;

5.2.2. Développer des actions complémentaires hors temps scolaires avec les jeunes notamment ;

5.2.3. Former des personnes relais pour favoriser la continuité des actions et augmenter la possibilité d'accueil des structures ; assurer les conditions de sécurité suffisantes des locaux et du matériel ; développer la présence d'un service d'accueil et de gardiennage.

5.2.4. Penser polyvalence et mutabilité (dans le temps) des salles, équipements, espaces extérieurs : état des lieux de l'utilisation des équipements scolaires et culturels hors temps d'activité courante ; réflexion sur l'aménagement des espaces et leur utilisation (ex. l'Unité d'archéologie : utilisation de la salle de médiation pour d'autres acteurs).

💡 5.3. Développer les formes de continuité de l'action

5.3.1. Développer des actions complémentaires entre structures ; favoriser l'interconnaissance entre structures et services.

5.3.2. Développer les notions de parcours interstructures (associations – entreprises – équipements publics).

5.3.3. Développer les résidences artistiques longues dans les quartiers et dans les écoles.

💡 5.4. Mettre la relation à l'autre à son « agenda »

5.4.1. Développer des situations multiples où le temps de la relation est pris (autres que les réunions formelles, élaborer des dispositifs aussi efficaces que la pause-café).

5.4.2. Créer des espaces et lieux possibles de convivialité, de rencontres autour de propositions culturelles.

5.4.3. Conserver des espaces non programmés : pouvoir intégrer des propositions avec réactivité et sur des temps courts.

5.4.4. Développer la connaissance des rythmes de construction des projets/programmation des équipements pour favoriser les partenariats et collaborations.

ORIENTATION 6

Cultiver le partage des informations

Le droit à l'information est lié au droit à l'éducation et la formation (développement de l'esprit critique, éducation à l'image, formations aux nouvelles technologies, etc.).

Il ne s'agit donc pas seulement de diffuser des informations sur les propositions culturelles, mais bien de former, d'associer les personnes à la construction des messages, de favoriser les échanges en cultivant le partage des informations. Il nous faut comprendre comment l'information est produite et devenir pleinement acteur de cette production. Il faut donc pouvoir être producteur de données ainsi qu'y accéder, les trier et opérer des recoupements.

De manière générale, les technologies numériques favorisent le partage de contenus (ex. accès aux fonds des musées – accès aux archives – QR code dans la ville etc.) mais l'innovation ne doit pas nous faire négliger des formes plus traditionnelles de partage d'informations (crieurs publics, colleurs d'affiches ...), elle permet peut-être même d'en renouveler les formes. Quelles que soit les modalités choisies, le partage de données pose des enjeux de démocratie pour les structures en mesure de contrôler les échanges et les données sur les personnes.

La circulation de l'information est favorisée par la diversité des vecteurs déployés au cours d'une action (affiches, flyers, publications, réseaux sociaux, bouche-à-oreille etc.). Elle nécessite aussi d'en penser les relais comme ce qui peut venir « court-circuiter » cette circulation. La circulation de l'information n'est pas « neutre », elle est soutenue par certains usages. Les conseils des personnes qui connaissent le milieu à « irriguer » sont précieux pour penser une circulation de l'information appropriée.



ENJEUX

- A.** Développer les capacités des personnes impliquées à exercer leur esprit critique sur la production et la circulation de l'information
- B.** Développer les capacités des personnes impliquées à rechercher, produire, faire circuler l'information et à corriger les informations erronées
- C.** Développer et favoriser l'accès aux données, leur circulation et leur mise en partage



PISTES D' ACTIONS

- 6.1. Détecter les voies de l'information : une circulation pensée par ses relais
- 6.2. Produire et rechercher une information libre et pluraliste
- 6.3. Cultiver le partage de données et l'échange entre acteurs



A. Développer les capacités des personnes impliquées à exercer leur esprit critique sur la production et la circulation de l'information : les nouvelles technologies qui facilitent la production et la circulation de l'information n'exonèrent pas de cette nécessité.

> **Les informations transformées en plan de communication aux seuls enjeux de visibilité**
Exemples : laisser l'affichage d'un dispositif qui ne fonctionne pas ; investir plus sur la communication que sur le dispositif lui-même ; diffuser des messages pour valoriser une action sans se soucier de ce dont les personnes ont besoin comme information...

B. Développer les capacités des personnes impliquées à rechercher, produire, faire circuler l'information et à corriger les informations erronées : garantir une information libre et pluraliste dans le respect des personnes et de leur dignité.

> **La clarté de l'information et des procédures d'accès aux données**

Exemples : complexité du dispositif ; informations trop générales ; programmes peu lisibles ou codés...

> **Les sites internet des collectivités basés sur l'événementiel**

Exemples : non-visibilité des dispositifs au long cours ; peu de contenu sur le fond de l'action...

C. Développer et favoriser l'accès aux données, leur circulation et leur mise en partage (Open data*, en interne et en externe) en s'appuyant sur les divers médias et en créant des voies efficaces et originales d'accès aux données.

> **Information pyramidale, lourdeur du système**

Exemples : production et circulation de l'information qui suit la hiérarchie des services ; traitement de données très lourd ; perte d'informations...

> **Manque de visibilité et de relais dans la circulation des informations**

Exemples : connaître les raisons pour lesquelles certaines écoles ne s'inscrivent pas dans les dispositifs (pas informées, mal informées, désintérêt, etc.) ; gérer le suivi de l'information (confirmations, relances, inscriptions, validations etc.).

> **Information noyée dans la masse**

Exemples : distinguer la part de publicité et d'information ; nombre de tracts et flyers ; flux informationnels ininterrompus dans l'espace public...

Cultiver le partage des informations



PISTES D' ACTIONS

💡 6.1. Détecter les voies de l'information : une circulation pensée par ses relais

6.1.1. Développer la diversité des relais de l'information (crieurs publics, réseau d'ambassadeurs culturels de la ville dans les Universités, les lycées, les entreprises); trouver des relais inédits de l'information : personne qui se fait relais d'informations sur les activités culturelles dans les situations de sa vie quotidienne en tant que mère, parent d'élève; profiter de la multi-appartenance d'une personne à plusieurs communautés* pour diffuser l'information auprès de cercles qu'on ne touche pas d'habitude.

6.1.2. Développer l'accès et le partage des services culturels par les outils numériques (visites virtuelles, diffusion sur le Web d'événements culturels en direct).

6.1.3. Analyser les courts-circuits dans la transmission de l'information et tenir compte de la spécificité des structures et des projets pour communiquer à une bonne échelle (rayonnement au-delà de la ville, national ou international).

6.1.4. Réfléchir aux moments/temps inédits pour la diffusion de l'information.

💡 6.2. Produire et rechercher une information libre et pluraliste

6.2.1. Définir la finalité de l'information produite en veillant à son approfondissement; susciter la diffusion d'une diversité des points de vue sur le sujet.

6.2.2. Multiplier l'expression des différents points de vue sur les événements.

6.2.3. Valoriser la diversité culturelle* de Saint-Denis pour répondre politiquement à la stigmatisation de la Ville (corriger une information erronée).

6.2.4. Développer la communication basée sur les relations interpersonnelles (discussions, bouche à-oreille etc.).

6.2.5. Construire une architecture de communication en ligne qui multiplie les canaux d'information et le croisement de données.

💡 6.3. Cultiver le partage de données et l'échange entre acteurs

6.3.1. Développer la participation des acteurs de la ville

à la rédaction des informations culturelles: communauté rédactionnelle, ...

6.3.2. Développer les plateformes d'échanges entre acteurs et les médias citoyens locaux (reportages, films documentaires, blogs, plateforme interactive, newsletter, réseaux sociaux) pour découvrir des initiatives, les commenter, partager les « bons plans ». Développer des plateformes de découverte d'artistes locaux ou peu connus (playlist partagée)

6.3.3. Développer l'accès aux données au sein des institutions, sans en limiter le partage.

6.3.4. Garantir un système de partage et de relais de l'information entre les différents niveaux d'une organisation, structure, institution ou d'un service.

6.3.5. Développer une capacité à reconnaître et prendre en compte les informations non verbales émergeant des usages que les habitants font de l'espace public; les prendre en compte dans les travaux d'aménagement (données sensibles à manipuler avec précaution pour ne pas briser les dynamiques spontanées des habitants).

ORIENTATION 7

Cultiver la formation par la pratique

Cultiver la diversité des approches pédagogiques permet de prendre en compte le fait que les personnes n'apprennent pas toutes de la même façon, ne développent pas le même type d'intelligence, n'apprennent pas au même rythme, etc. Pour que le cheminement personnel soit possible, un point semble capital : nous ne pouvons apprendre si nous ne sommes pas reconnus dans les savoirs dont nous sommes porteurs. Instaurer des relations de réciprocité dans l'échange de savoirs permet que chacune des personnes impliquées puisse, suivant les moments, être enseignante et/ou enseignée.

Le fait de « pratiquer » développe un rapport particulier aux savoirs. Il s'agit de concevoir la formation par la pratique comme un processus et pas seulement comme un résultat. De nombreuses situations nous mettent en posture d'assimiler un contenu déjà donné. Cela ne développe pas les capacités à connaître. Pour y pallier, l'encouragement à « manipuler » la matière comme les concepts, est vertueux. Apprendre par l'expérience, c'est prendre en considération que le savoir n'est pas fixé une fois pour toutes et qu'il se développe dans une relation sensible au monde. Ce sont les conditions de la création.

Cultiver une discipline, c'est pouvoir se confronter aux œuvres et aux auteurs qui font « référence », connaître diverses techniques, styles, genres mais aussi attiser notre curiosité par la recherche d'autres ressources. C'est apprendre à analyser une œuvre, exercer son esprit critique, apprendre à débattre et argumenter ses choix. C'est par la pluralité des savoirs cultivés au cœur d'une même discipline que nous pouvons développer notre propre voie. Plus encore, il s'agit de rechercher les savoirs associés dans une action considérée dans sa globalité (ex. apprendre à jouer de son instrument en public en développant des savoirs concernant la sonorisation). Cela permet de multiplier les formes d'implication possibles des personnes (ex. participer à la communication ou au montage d'une exposition, participer aux prises de décisions etc.). Comme la liberté, la prise de responsabilité s'apprend par son exercice. Encore faut-il en avoir l'occasion.

Enfin, pour soutenir le cheminement des personnes il paraît important qu'elles puissent valoriser leurs expériences et compétences acquises. Toute action développée peut y contribuer.



ENJEUX

- a.** Développer les conditions nécessaires pour que toute personne puisse cultiver l'exigence de son art
- b.** Reconnaître toute personne impliquée dans l'action comme porteuse de savoirs et d'expériences susceptibles d'être transmis à d'autres
- c.** Favoriser la diversification des cheminements et la personnalisation des parcours par la découverte des métiers, milieux professionnels et savoir-faire.
- d.** Développer son action pour qu'elle soit un terreau fertile de l'émancipation et du pouvoir individuel et collectif des personnes



PISTES D' ACTIONS

- 7.1. Cultiver la diversité des pédagogies et des savoirs en apprentissage
- 7.2. Développer la formation par la pratique : cultiver l'art de la fabrique
- 7.3. Valoriser et reconnaître les expériences
- 7.4. Encourager l'échange de pratiques
- 7.5. Concevoir la formation (en) continu-e

Cultiver la formation par la pratique



a. Développer les conditions nécessaires pour que toute personne puisse cultiver l'exigence de son art (amateurs comme professionnels).

b. Reconnaître toute personne impliquée dans l'action comme porteuse de savoirs et d'expériences susceptibles d'être transmis à d'autres: favoriser la réciprocité des échanges dans les apprentissages. Concevoir la pluralité des savoirs et formes d'apprentissage dans le développement de son action.

c. Favoriser la diversification des cheminements et la personnalisation des parcours par la découverte des métiers, milieux professionnels et savoir-faire. Prendre en compte la question de l'insertion professionnelle et la valorisation de l'expérience des personnes impliquées.

d. Développer son action pour qu'elle soit un terrain fertile de l'émancipation et du pouvoir individuel et collectif des personnes: prendre en considération que l'acquisition et le développement de savoirs et compétences ne doit pas relever d'un « formatage »; développer une écologie de la formation et de l'emploi où les perspectives d'évolution sont possibles.

RISQUES ET PROBLÉMATIQUES

> La notion d'élitisme ou d'élite

Exemples: notions de réussite ou de méritocratie basées sur les critères de la culture dominante et d'un classement hiérarchique; penser son action en termes d'accès à LA culture...

> Vision à sens unique des apports en connaissances et ressources culturelles

Exemples: apporter des ressources sans concevoir la réciprocité (en recevoir); penser l'inégalité d'accès aux ressources seulement dans un sens (rapport quartier/centre-ville); penser que seuls certains acteurs doivent se former pour que l'action puisse se développer...

> Références culturelles et formes d'apprentissage associées à une image négative

Exemples: penser que les équipements culturels ne sont pas pour nous (trop élitiste), penser que l'érudition est nécessairement discriminante...

> Uniformisation des voies de la réussite et des cheminements

Exemples: les jeunes doivent venir dans les équipements culturels pour se cultiver; développer des activités sans penser leur valeur en termes d'expérience pour la personne...

Cultiver la formation par la pratique



PISTES D' ACTIONS

💡 7.1. Cultiver la diversité des pédagogies et des savoirs en apprentissage

7.1.1. Développer des actions qui permettent aux élèves de sortir du cadre « scolaire » (ex. éviter un enseignement descendant, formalisé et organisé sans souplesse : temps, espace, expérimentation).

7.1.2. Développer la recherche des complémentarités pédagogiques entre acteurs (ex : formaliser un plan lecture en partenariat avec le réseau des médiathèques sur la ville à destination des enfants, des familles et des non-lecteurs en associant toutes les personnes impliquées en une communauté d'acteurs)

7.1.3. Développer une diversité de situations d'apprentissage (rencontres, visites, ateliers etc.) dans le cadre des activités courantes.

7.1.4. Développer des actions qui favorisent la circulation des personnes dans des milieux autres que ceux dans lesquels elles sont déjà inscrites (diversité des ressources culturelles).

7.1.5. Encourager une plus grande souplesse des cadres pour développer la porosité entre les dispositifs et les pratiques (ex. dans le développement de l'Éducation Artistique et Culturelle à destination de l'ensemble des établissements scolaires) et développer des actions qui permettent aux élèves de sortir du cadre « scolaire ».

💡 7.2. Développer la formation par la pratique : cultiver l'art de la fabrique

7.2.1. Développer l'accompagnement des pratiques en amateurs en les reliant aux enseignements artistiques spécialisés et à l'éducation artistique et culturelle (création d'une maison des pratiques en amateurs : MPA).

7.2.2. Favoriser le développement de lieux de rencontres et de pratiques autour d'activités culturelles et de loisirs (rénovation de l'ancienne piscine Félix Faure, lieux d'activités culturelles mixtes,...); développer les ateliers (FabLab, culture des « makers », tiers lieux...).

7.2.3. Valoriser les pratiques alternatives (arts urbains, musiques actuelles...).

7.2.4. Accompagner et valoriser les expressions de la jeunesse, des étudiants, des pratiques en amateurs, et leur place dans les équipements, événements culturels et dispositifs (studios de répétitions, plateformes, scène tremplins, EAC...).

💡 7.3. Valoriser et reconnaître les expériences

7.3.1. Développer les modalités de valorisation des expériences et l'acquisition de compétences (promotion et valorisation des activités bénévoles, stages qui débouchent sur un emploi, etc.).

7.3.2. Encourager la réciprocité et le « troc de savoirs » : développer le tutorat et les groupes inter-générationnels ; favoriser la rencontre de diverses cultures professionnelles pour faire évoluer les pratiques de chacun (ex. jeunesse – crèches).

7.3.3. Développer en formation la rencontre des personnes et des milieux professionnels, la mise en lien avec d'autres acteurs, afin de se constituer petit à petit un réseau sur lequel s'appuyer pour cheminer dans son parcours.

7.4.4. Apprendre à apprendre en favorisant l'échange de pratiques entre divers types d'acteurs « transmetteurs de savoirs ».

7.4.5. Développer l'autoformation dans les équipes, valoriser le temps passé au partage d'expériences internes ; reconnaître, valoriser et stimuler l'auto-didaxie.

💡 7.5. Concevoir la formation (en) continu-e

7.5.1. Formation initiale et continue en matière culturelle et artistique des adultes tout au long de la vie : penser la continuité de la formation.

7.5.2. Développer la continuité éducative par l'accompagnement des pratiques en amateurs relié aux enseignements et à l'éducation artistique et culturelle, (ex. lien scolaire – extrascolaire).

7.5.3. Encourager la mobilité, développer des programmes de coopération en matière de formation pour encourager à multiplier les expériences et développer l'ouverture d'esprit.

Annexes

ANNEXE 1

RAPPEL DES PRINCIPAUX ENGAGEMENTS ET DES ACTIONS PRIORITAIRES DU PROJET CULTUREL DE LA VILLE DE SAINT DENIS

ORIENTATION 1 Gouvernance

- 1.1. Créer un Conseil des droits culturels, création ou transformation des Conseils d'établissements ou d'usages dans tous les établissements culturels.
- 1.2. Renouveler la politique de soutien aux associations en intégrant des critères répondant aux orientations du schéma d'orientations culturelles.

ORIENTATION 2 Diversité des ressources

- 2.1. Mettre en place du « ConVersatoire » (pilotage Cabinet du Maire)
- 2.2. Soutenir les lieux de création et de collaboration artistique en lien avec le territoire.
- 2.3. Participer à la formalisation d'un Plan lecture à destination des enfants, des familles et des non-lecteurs, qui associe le secteur de l'enseignement et la communauté d'acteurs (médiathèques, maisons de quartiers, ...)

ORIENTATION 3 Patrimoines

- 3.1. Créer un Pôle patrimoine sur l'Îlot Musée avec le service de l'archéologie, en lien avec les autres partenaires, pour en faire un espace vivant, ouvert, convivial, favorisant la rencontre et la diversité des publics.
- 3.2. Élaborer un plan d'évolution de la fabrique de la ville (Îlot du cygne), en lien avec le label Villes et Pays d'art et d'histoire de Plaine Commune (VPAH) et le CIAAP (centre d'interprétation de l'archéologie, de l'architecture et du patrimoine).
- 3.3. Accompagner le projet Flèche de la Basilique.

ORIENTATION 4 Territoires

- 4.1. Développer la vie culturelle et la création dans tous les quartiers, les actions et œuvres artistiques dans l'espace public / en associant les habitants (art et urbain, en lien avec le Territoire de la culture et de la Création)
- 4.2. Transformer la piscine Félix Faure en lieu indépendant artistique et festif.
- 4.3. Soutenir les nouveaux lieux artistiques associatifs en lien avec le territoire.
- 4.4. Favoriser la mobilité pour les sorties et parcours culturels.

ORIENTATION 5 Temps et rythmes

- 5.1. Adapter les horaires d'ouverture et fermeture, les propositions des équipements culturels de la ville, en fonction de leur usage et des rythmes (vacances scolaires, hors temps scolaires...)
- 5.2. Proposer des alternatives à la régularité annuelle de certaines propositions (cours de musique – EAP...)
- 5.3. Développer les résidences artistiques longues dans les quartiers et dans les écoles.

ORIENTATION 6 Information

- 6.1. Créer une newsletter culture
- 6.2. Démultiplier des supports et actions d'information permettant un meilleur accès à la vie culturelle (actions participatives, supports numériques, ...)

ORIENTATION 7 Pratiques

- 7.1. Renforcement des capacités d'accueil du conservatoire et à l'école d'arts. Rénover les locaux actuels et les consacrer entièrement aux activités liées aux enseignements, aux pratiques artistiques et aux associations du secteur culturel.
- 7.2. À terme, créer une Maison des pratiques artistiques en amateurs (MPA) regroupant les enseignements artistiques spécialités (musique et danse) l'éducation artistique, l'accompagnement des pratiques en amateurs. Renforcer et restructurer dans le même temps les pratiques artistiques dans les quartiers.
- 7.3. Améliorer les outils pour la pratique et la diffusion des arts chorégraphiques, en lien avec les autres disciplines.

ANNEXE 2

GLOSSAIRE

Action communautaire

L'action communautaire désigne toute initiative, issue de personnes, de groupes communautaires, d'une communauté (géographique locale, régionale, nationale; d'intérêts; d'identités) visant à apporter une solution collective et solidaire à un problème social ou à un besoin commun. Elle poursuit des objectifs de justice sociale, de solidarité, de démocratie, de répartition plus juste des richesses, d'égalité entre les hommes et les femmes ainsi qu'entre les peuples. Ces actions sont menées avec un souci d'éducation et de fonctionnement démocratique afin de favoriser l'autonomie des personnes et des communautés (empowerment). (La pratique de l'action communautaire, PUQ, 2009, p. 4)

Assignation

Attribuer ou prescrire plus ou moins impérativement à quelqu'un, à un groupe ce qui lui est destiné ou le concerne. Donner, fixer à quelqu'un ou quelque chose une détermination, un caractère. (Larousse)

Communauté culturelle

Par « communauté culturelle », on entend un groupe de personnes qui partagent des références constitutives d'une identité culturelle commune, qu'elles entendent préserver et développer (art. 2, Les droits culturels, Déclaration de Fribourg, 2007)

Communautarisme

Le communautarisme est une collectivisation des droits. Cette position place les droits collectifs au même niveau que les droits individuels. Les libertés individuelles sont alors niées. Les communautarismes sont divers: ils proviennent de communautés culturelles repliées sur elles-mêmes, mais cela peut venir aussi de l'État, ou d'une collectivité publique lorsque celle-ci impose une vision culturelle fermée, ignorante, et donc peu respectueuse de la diversité. L'individu ne peut vivre seul et a le droit de choisir de se référer, ou non à telle et telle communauté, et de les quitter. Une communauté prend de nombreuses formes: familiale, professionnelle, linguistique, religieuse, artistique, savante, de loisirs, mais aussi politique. Sans communautés libres et diverses, il ne peut y avoir d'expériences culturelles communes. Une personne peut se référer à plusieurs communautés culturelles à la fois. Cette diversité de références est une condition de la richesse d'un milieu culturel.

Culture

Le terme « culture » recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement (art. 2, Les droits culturels, Déclaration de Fribourg, 2007)

Culturalisme

Le culturalisme (ou « essentialisme des cultures ») consiste à penser que les cultures forment des totalités plus ou moins homogènes, au sein desquelles les individus évoluent de façon très conditionnée. Une approche par les droits culturels replace les libertés personnelles et collectives au centre. Au lieu de « cultures » dont les contours sont impossibles à définir, on préfère parler de « milieux culturels » évolutifs et intégrant bien des diversités.

Communs / biens communs

Le juriste italien Stefano Rodotà définit les biens communs comme « les biens nécessaires à l'exercice des droits fondamentaux de la personne et au libre développement de sa personnalité » (on pourrait dire identité, en parlant de droits culturels). De cette façon, il élargit cette catégorie de biens au-delà du classement des ressources en fonction de leurs caractéristiques propres qui mène à la dichotomie classique en économie entre biens privés et biens publics. Dans une approche droits culturels, ce sont les personnes et les communautés qui définissent ensemble quels sont les biens communs qu'elles souhaitent préserver et créer. Ainsi, le travail sur les biens communs devient un travail sur le bien commun, un travail autour des valeurs partagées par un groupe de personnes. Ce travail mène à la création de nouvelles formes d'institutions et pousse chacun à une redéfinition du rôle qu'il joue dans ce travail de construction démocratique.

Dialectique

Un espace démocratique est un espace de tension entre des couples de valeurs légitimes et opposées. Une dialectique, ou technique de dialogue, ne se réduit ni à un échange d'idées ni à un compromis : elle consiste à débattre de l'opposition entre les valeurs. Par exemple, une dialectique pourrait opposer : approche sectorisée et transversalité. Les deux pôles sont nécessaires. Il faut un ensemble de critères qui permette d'équilibrer les deux pôles. Une synthèse est un accord qui maintient la tension entre les valeurs opposées, en les élevant, en les équilibrant l'une par l'autre. Ce n'est ni un compromis, ni une réponse définitive, c'est un point d'équilibre qui paraît adapté à la situation analysée, et qui n'exclut pas que d'autres synthèses, ou points d'équilibre puissent être trouvés dans la même situation. Tel est le procédé dialectique ordinaire, qui remonte aux Grecs et qui est au fondement d'une culture démocratique.

Droits culturels

Les droits culturels, parties intégrantes des droits de l'homme, sont les droits d'une personne, seule ou en commun, de choisir et d'exprimer son identité, ce qui suppose la possibilité d'accéder aux ressources culturelles (les savoirs) qui sont nécessaires à son processus d'identification tout au long de sa vie. Ainsi, ils regroupent à la fois les droits qui protègent l'identité (non-discrimination, non-assimilation identitaire ou respect de l'identité, liberté de pensée, de conscience, de religion...), les moyens d'expression de cette identité (liberté d'expression, droit de participation à la vie culturelle, droit d'utiliser la langue...) et l'accès aux diverses ressources nécessaires pour la construction de l'identité (droit à l'éducation, à l'information, liberté d'association, accès aux patrimoines).

Dimension culturelle des droits fondamentaux

Les droits fondamentaux ont des objets spécifiques. Ils traitent par exemple de la vie privée, de la famille, de la santé, de l'alimentation, du logement, du travail, de la religion, de l'expression, etc. Penser qu'il y ait un seul rapport possible à chacun de ces objets spécifiques (une seule façon de se soigner, de se nourrir, de faire « famille », de s'exprimer etc.) serait nier la diversité culturelle et vouloir établir une domination culturelle. Ainsi garantir l'effectivité des droits fondamentaux des personnes et de toute personne, seule et en commun, nécessite de prendre en compte la dimension culturelle. Par exemple : le droit à une alimentation adéquate signifie du point de vue culturel de prendre en considération les valeurs symboliques, spirituelles et sociales de la nourriture, c'est-à-dire l'ensemble des relations que peuvent entretenir et développer les personnes, aux minéraux, végétaux et animaux, aux autres personnes pour le partage d'un repas ou les activités de production, distribution, préparation de la nourriture etc. Plus encore, ils énoncent le droit, la liberté et responsabilité pour chaque personne (sujet du droit), seule et en commun, de tisser des liens concrets et complexes avec autrui et tout un milieu naturel, social, économique ; d'entretenir et de développer des savoirs ; de communiquer et de partager, et ce, dans le respect de ces mêmes droits pour autrui.

Diversité culturelle

« La diversité culturelle est un défi auquel on répond trop souvent par le « dialogue des cultures ». Questionner ces essentialismes nous oblige à reconnaître une diversité de diversités culturelles. Même lorsqu'on la définit en diversité ethnique, nationale, religieuse ou artistique on oublie que les diversités internes à chacune d'entre elles sont souvent plus importantes que ce qui les distingue. Le processus ordinaire consiste à ne considérer qu'une diversité réduite, ou simplifiée, entre des totalités considérées comme homogènes. On reste en mondes clos au niveau d'un mixte entre tolérance et incompréhension. En réalité, la diversité se décline d'abord au cœur et entre les personnes, au cœur et entre les disciplines ou domaines culturels, au cœur et entre les milieux culturels. Nous pouvons ainsi parler de diversité interne et externe.

Économie contributive

L'économie contributive, ou économie de la contribution, est un modèle de création de valeur basé sur la contribution. Elle se caractérise par la non-dissociation entre producteur et consommateur : dans le cadre d'une économie contributive, l'usager du service est potentiellement à la fois consommateur et producteur du service. Par exemple, Wikipédia repose sur le modèle de l'économie contributive : les rédacteurs des articles et autres contributeurs sont aussi des utilisateurs de l'encyclopédie. C'est le cas aussi des logiciels libres, où un certain nombre d'utilisateurs apportent leur contribution en améliorant le logiciel qu'ils utilisent.

L'association Ars Industrialis définit l'économie contributive par trois caractéristiques principales : 1. Producteurs et consommateurs sont assimilés en tant que contributeurs. 2. La valeur produite par les contributeurs n'est pas intégralement monétarisable. 3. La production créée à la fois du savoir-faire et du savoir-vivre, et dépasse ainsi la simple subsistance. (Source Wikipedia)

Fondamentalisme

Tous les fondamentalismes, qu'ils soient politiques, religieux, ou scientifiques ont pour caractéristique commune de nier voire détruire tout espace d'interprétation des savoirs, quels qu'ils soient. Les fondamentalismes ne tolèrent aucun écart à la ligne déterminée. Tous les aspects de la vie sont régentés par des règles qui permettent de déterminer le droit à la vie, la répudiation ou la mort. Les fondamentalismes empêchent voire détruisent toutes les libertés (de conscience, d'expression, d'association, de modes de vie, etc.) et par là les capacités des personnes à l'être.

Identité culturelle

L'expression « identité culturelle » est comprise comme l'ensemble des références culturelles par lequel une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité (art. 2, Les droits culturels, Déclaration de Fribourg, 2007).

Indicateurs de connexion

Par les indicateurs de connexion, il ne s'agit pas de chercher « l'hyper-connectivité », mais seulement les connexions les plus adéquates, celles qui permettent aux acteurs de mettre ensemble leurs capacités pour répondre aux droits et libertés des habitants, et favoriser leurs responsabilités. Le critère d' « adéquation » ne peut pas être décrété d'en haut. C'est à chaque acteur d'aller les trouver dans la singularité de sa situation. Les connexions cherchées sont de nature systémique. Elles permettent de développer des synergies puisant au cœur de la mission de chaque acteur et des spécificités de chaque domaine. Six connexions sont identifiées : inter-acteurs, inter-disciplines, inter-temps, inter-lieux, inter-économies et inter-publics.

Patrimoine culturel

a) le patrimoine culturel constitue un ensemble de ressources héritées du passé que des personnes considèrent, par-delà le régime de propriété des biens, comme un reflet et une expression de leurs valeurs, croyances, savoirs et traditions en continuelle évolution. Cela inclut tous les aspects de l'environnement résultant de l'interaction dans le temps entre les personnes et les lieux ;

b) une communauté patrimoniale se compose de personnes qui attachent de la valeur à des aspects spécifiques du patrimoine culturel qu'elles souhaitent, dans le cadre de l'action publique, maintenir et transmettre aux générations futures » (article 2, Convention de Faro, 2005)

Pouvoir d'agir

Le concept du « pouvoir d'agir » se fonde sur des héritages divers puisés dans les mouvements sociaux et politiques, les mouvements d'éducation populaire, les méthodes de pédagogies actives, le community organizing ou action communautaire et les multiples expériences de démocratie participative. Les controverses sur la traduction du terme originel « empowerment » et le risque de son dévoiement ont conduit à en préciser le sens : le pouvoir d'agir suppose la reconnaissance et la prise en compte des personnes, le développement de leurs capacités individuelles et collectives à avoir prise sur ce qui les concerne, la conscientisation et l'émancipation des rapports de domination. Développer le pouvoir d'agir suppose la reconnaissance des savoirs existants et le développement de nouveaux savoirs : tous ceux qui sont nécessaires pour agir de façon libre et responsable pour soi et pour autrui. Les droits culturels définissent précisément les droits aux savoirs, avec les libertés et responsabilités que cela implique. Il apparaît incontournable que ces droits soient mieux connus et mobilisés dans l'action publique pour relever le défi d'une plus grande cohésion sociale et du développement de la citoyenneté.

Ressource culturelle

Peut-être considéré comme « ressource culturelle » tout savoir porté par des personnes et des institutions, contenus dans des biens et activités « porteurs d'identités de valeurs et de sens ».

Référence culturelle

Une référence culturelle est une ressource culturelle appropriée, incorporée (sans exclusivité) par des personnes. Une « ressource » devient « référence » dès lors qu'une personne, seule ou en commun, exprime son attachement à celle-ci en tant que porteuse de sens et de savoirs pour elle-même.

Relativisme

Le relativisme consiste à penser que toutes les cultures se valent. Le postulat d'une « égalité des cultures » nivelle, en ôtant toute prétention à l'excellence, voire, à la juste compétition entre les sphères culturelles ; il légitime les pires pratiques au nom de la diversité culturelle. La diversité sans référence à l'universalité de la dignité humaine est incompréhensible. On a longtemps opposé l'universalité de la raison au particularisme des cultures, mais c'est dans la diversité des cultures qu'on trouve les inventions de l'universalité.

Recherche-action

La recherche-action considère l'expérience, l'action (ou l'activité) comme source de connaissance et assume une posture d'engagement du chercheur dans la transformation de la réalité (ou d'efficacité pratique de la recherche).

Open data

L'open data ou donnée ouverte est une donnée numérique d'origine publique ou privée. Elle peut être notamment produite par une collectivité, un service public ou une entreprise. Elle est diffusée de manière structurée selon une méthode et une licence ouverte garantissant son libre accès et sa réutilisation par tous, sans restriction technique, juridique ou financière. L'ouverture des données représente à la fois un mouvement, une philosophie d'accès à l'information et une pratique de publication de données librement accessibles et exploitables. Elle s'inscrit dans une tendance qui considère l'information publique comme un bien commun (tel que défini par Elinor Ostrom) dont la diffusion est d'intérêt public et général.

Photo couverture : « Les grandes robes royales » - Aiman Saad Ellaoui

«Les grandes robes royales de Saint-Denis »

En 2015, l'association dionysienne Franciade et le créateur-styliste Lamyne Mohamed se sont associés pour créer 13 grandes robes royales, hautes de 3 mètres, exposées dans la Basilique-cathédrale de Saint-Denis et dans différents sites de la ville (Théâtre Gérard Philipe, musée d'art et d'histoire...). Inspirées de costumes médiévaux des gisants royaux de la Basilique, les robes ont été réalisées dans des tissus populaires, traditionnels ou contemporains. Ce projet s'est appuyé sur différents partenaires du territoire : lycéens, artisans, femmes de la maison de quartier Floréal.

